



MAIRIE de la VILLE de GIVORS

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

SÉANCE DU 27 JUIN 2017

Convocation : 21 juin 2017
Affichage compte rendu : 3 juillet 2017
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : N. KHOUATRA
SECRÉTAIRE : B. D'ANIELLO ROSA

N° 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, JANNOT, GASSA, KAHOUL adjointes, Messieurs KHOUATRA, ROUTABOUL, BAZIN, adjoints, Mesdames FORNENGO, TAIAR, BADIN, STIENNE, BRACCO, FERNANDES-RAMALHO, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs SEMARI, COMBAZ, HAOUES, BOUTY, OZEL, MELLIES, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. PASSI a donné procuration à C. CHARNAY, JF.GAGNEUR a donné procuration à A.SEMARI, L. SOULIER a donné procuration à H. TAIAR, G. VERDU a donné procuration à H.BAZIN, B. CHECCHINI a donné procuration à I. OZEL, C. CHARRIER a donné procuration à A. MELLIES, JP CHARRIER a donné procuration à E. FERNANDES-RAMALHO.

CIMETIERES COMMUNAUX : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
--

RAPPORTEUR : P. BOUTY

Il convient, cette année, d'appliquer une revalorisation des tarifs des concessions funéraires qui se justifie à la fois par la diminution constante du nombre d'emplacements disponibles, la poursuite des reprises de concessions et le coût important des travaux d'extension du cimetière dans les années à venir.

Il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions traditionnelles de 15 et 30 ans et des colombariums.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants au 1^{er} septembre 2017.

CONCESSIONS TRADITIONNELLES PLEINE TERRE ET CAVEAUX

Durée	Tarifs 2016	Tarifs 2017
15 ans	300 €	310 €
30 ans	600 €	610 €

COLOMBARIUMS

Durée	Tarifs 2016	Tarifs 2017
15 ans	300 €	310 €
30 ans	600 €	610 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, FERNANDES-RAMALHO, C. CHARRIER par procuration, J.-P. CHARRIER par procuration) :

- ADOPTE les nouveaux tarifs proposés des concessions funéraires qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.


POUR EXTRAIT CONFORME
CHRISTIANE CHARNAY
PREMIÈRE ADJOINTE

AR PREFECTURE

069-216900910-20170627-DEL_201706_010-DE
Reçu le 30/06/2017

SÉANCE DU 27 JUIN 2017

Convocation : 21 juin 2017
Affichage compte rendu : 3 juillet 2017
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : N. KHOUATRA
SECRÉTAIRE : B. D'ANIELLO ROSA

N° 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, JANNOT, GASSA, KAHOUL adjointes, Messieurs KHOUATRA, ROUTABOUL, BAZIN, adjoints, Mesdames FORNENGO, TAIAR, BADIN, STIENNE, BRACCO, FERNANDES-RAMALHO, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs SEMARI, COMBAZ, HAOUES, BOUTY, OZEL, MELLIES, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. PASSI a donné procuration à C. CHARNAY, JF.GAGNEUR a donné procuration à A.SEMARI, L. SOULIER a donné procuration à H. TAIAR, G. VERDU a donné procuration à H.BAZIN, B. CHECCHINI a donné procuration à I. OZEL, C. CHARRIER a donné procuration à A. MELLIES, JP CHARRIER a donné procuration à E. FERNANDES-RAMALHO.

CIMETIERES COMMUNAUX : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

RAPPORTEUR : P. BOUTY

Il convient, cette année, d'appliquer une revalorisation des tarifs des concessions funéraires qui se justifie à la fois par la diminution constante du nombre d'emplacements disponibles, la poursuite des reprises de concessions et le coût important des travaux d'extension du cimetière dans les années à venir.

Il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions traditionnelles de 15 et 30 ans et des colombariums.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants au 1^{er} septembre 2017.

CONCESSIONS TRADITIONNELLES PLEINE TERRE ET CAVEAUX

Durée	Tarifs 2016	Tarifs 2017
15 ans	300 €	310 €
30 ans	600 €	610 €

AR PREFECTURE

069-216900910-20170627-DEL_201706_010-DE
Reçu le 30/06/2017

COLOMBARIUMS

Durée	Tarifs 2016	Tarifs 2017
15 ans	300 €	310 €
30 ans	600 €	610 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, FERNANDES-RAMALHO, C. CHARRIER par procuration, J.-P. CHARRIER par procuration) :

- ADOPTE les nouveaux tarifs proposés des concessions funéraires qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME
CHRISTIANE CHARNAY
PREMIERE ADJOINTE